



# Relevé de décisions

## Commission Départementale Sportive et Règlementaire

PV N° 12  
02 Février 2023

### Consultation des Procès-Verbaux

---

La consultation des Procès-Verbaux s'effectue sur Footclubs dans le menu « Organisation » puis « Procès-Verbaux ».

### Examen des réserves et réclamations

---

#### **Dossier n° 46**

**Match n° 25523214 GJ de Goulaine 2 / Nantes Métallo Sc Coupe U18 Jean Olivier groupe 12 du 21.01.2023**

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 1 du club de Nantes Métallo Sc pour en reporter le bénéfice à l'équipe 2 du club de GJ de Goulaine suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux.
- Mettre le droit d'évocation de 100 € à la charge du club de Nantes Métallo Sc

#### **Dossier n° 47**

**Match n° 25522179 St-Brevin Ac 1 / Ste-Reine Crossac 1 Coupe U15 Intersport groupe 14 du 21.01.2023**

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 1 du club de St-Brevin pour en reporter le bénéfice à l'équipe 1 du club de Ste-Reine Crossac suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux.
- Mettre le droit d'évocation de 100 € à la charge du club de St-Brevin Ac

#### **Dossier n° 48**

**Match n° 25437939 Pontchâteau St-Guillaume 1 / Guérande La Madeleine 2 Coupe du District Albert Bauvineau groupe 04 du 15.01.2023**

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 5 à l'équipe 1 du club de Pontchâteau St-Guillaume pour en reporter le bénéfice à l'équipe 2 du club de Guérande La Madeleine suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux.
- Mettre le droit d'évocation de 100 € à la charge du club de Pontchâteau St-Guillaume

#### **Dossier n° 49**

**Match n° 25438217 Nantes St-Médard de Doulon 2 / Vallet Es 2 Coupe du District Albert Bauvineau groupe 40 du 22.01.2023**

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 9 à l'équipe 2 du club de Vallet Es pour en reporter le bénéfice à l'équipe 2 du club de Nantes St-Médard de Doulon suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux.
- Mettre le droit d'évocation de 100 € à la charge du club de Vallet Es

**Dossier n° 50**

**Match n° 25438123 Nant'Est Fc 1 / Haute Goulaine Es 2 Coupe du District Albert Bauvineau groupe 27 du 22.01.2023**

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 1 du club de Nant'Est pour en reporter le bénéfice à l'équipe 2 du club de Haute Goulaine Es suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux.
- Mettre le droit d'évocation de 100 € à la charge du club de Nant'Est Fc

**Dossier n° 51**

**Match n° 24998686 Le Loroux Landreau Osc 3 / Mouzillon Etoile 2 Seniors D4 Masculin groupe H du 29.01.2023**

La Commission décide que :

- La réclamation est transformée en évocation par la Commission de céans pour participation d'un joueur non inscrit sur la FMI au club de Mouzillon Étoile
- L'équipe 2 du club de Mouzillon Etoile a match perdu par pénalité sur le score 0 but à 3 pour en reporter le bénéfice à l'équipe 3 du club du Loroux Landreau Osc
- Le droit d'évocation s'élevant à 100 € est mis à la charge du club fautif Mouzillon Etoile